



Imprimé en mai 2019

MÉMENTO FINANCIER 2019



NOMBRE D'AGENTS : 240

47 COMMUNES

POPULATION TOTALE
50 092 habitants

- Athis · Avize · Bergères-les-Vertus · Blancs-Coteaux · Brigny-Vaudancourt · Chaintrix-Bierges · Chaltrait · Chavot-Courcourt · Chouilly · Clamanges · Cramant · Cuis · Cumières · Ecury-le-Repos · Epernay · Etrechy · Flavigny · Germinon · Givry-lès-Loisy · Grauves · Le Mesnil-sur-Oger · Les Istres-et-Bury · Loisy-en-Brie · Magenta · Mancy · Mardeuil · Monthelon · Morangis · Moslins · Moussy · Oiry · Pierre-Morains · Pierry · Plirot · Pocancy · Rouffy · Saint-Mard-lès-Rouffy · Soulières · Trécon · Val-des-Marais · Vélye · Vert-Toulon · Villers-aux-Bois · Villeneuve-Renneville-Chevigny · Villeseneux · Vinay · Vouzy

www.epernay-agglo.fr

Hôtel de Communauté
Place du 13^e R.G.
BP 80526
51331 Epernay
Cedex
Tél. 03 26 56 47 10

Maison de la Communauté
10, rue des Loriots
BP 15
51130 Vertus
Tél. 03 26 52 13 54



ENSEMBLE DES BUDGETS COMMUNAUTAIRES : 74,2 M d'€

FONCTIONNEMENT : 55,6 M d'€

INVESTISSEMENT : 18,6 M d'€

MONTANT DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS :

13,2 M d'€ financés à 50 % par des ressources propres (autofinancement)

Réseaux d'eau et d'assainissement : 66 % des dépenses d'équipements

ENDETTEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

31,1 M d'€ au 1^{er} janvier 2019, soit 627 € / habitant

CAPACITE DE DESENDETTEMENT : 4 ans

TAUX MOYEN DES EMPRUNTS : 2,36 %



DOTATION DE L'INTERCOMMUNALITÉ : 4,37 M d'€ (+ 4,3 %)

TAUX DE FISCALITE

♦ Taxe d'habitation : 9,55 %

♦ Taxe sur le foncier bâti : 6,61 %

♦ Taxe sur le foncier non bâti : 8,21 %

♦ Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 8,10 %

♦ Cotisation Foncière des Entreprises votée à 20,94 % et lissée sur 7 ans sur l'ensemble du territoire (le taux CFE diffère donc d'une commune à l'autre en + ou -)

ATTRIBUTION DE COMPENSATION : 13,323 M d'€

POINT DE FISCALITE : 194 200 €

TAUX DE VERSEMENT TRANSPORT : 0,55 % (ex-CCEPC) et 0,14 % (ex-CCRV, lissé sur 4 ans pour atteindre 0,55 % en 2022)

PARTICIPATION AU FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) : 1,043 M d'€

PRÉLÈVEMENT AU TITRE DE LA CONTRIBUTION AU REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES : 1,840 M d'€ (soit 9,4 «point de fiscalité 2019»)